



Comité Social du Personnel
du Pays de Martigues

ATTESTATION DE NON-VERSEMENT DE PRESTATIONS D’ACTION SOCIALE

(Conformément aux conditions d’attribution définies par la circulaire FP/4
n°1931 du 15 juin 1998)

**Document à faire compléter par l’employeur du conjoint ou concubin de l’agent
adhérent au Comité Social du Pays de Martigues**

Je soussigné(e)

Représentant

En sa qualité de

Certifie que

Employé(e) dans nos services en qualité de

.....

N’a perçu et ne percevra aucune prestation interministérielle d’action sociale pour
les prestations désignées ci-après :

- Centre de vacances avec hébergement
- Centre de loisirs sans hébergement
- Centre familial de vacances ou gîte de France
- Séjour dans le cadre du système éducatif
- Séjour linguistique
- Allocation enfant handicapé

Au titre de l’année 2022, pour les enfants suivants :

..... né(e) le/...../.....

..... né(e) le/...../.....

..... né(e) le/...../.....

Fait à, le

Cachet et signature originale